



PEdT

Projet Éducatif de Territoire
2024 > 2027

Projet Educatif de Territoire

2024 - 2027

Sommaire

Introduction	p.2
I. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PEDT 2024 - 2027	p.4
A. Appréhender les dynamiques démographiques et scolaires	p.4
1. L'analyse des besoins sociaux	
2. L'étude de prospective scolaire	
B. Répondre aux attentes des familles et des jeunes	p.10
1. La consultation des « familles »	
2. La consultation des « jeunes »	
C. Prendre en compte les engagements de la Ville de Lanester	p.13
1. Le contrat de mandature	
2. Lanester, Ville amie des enfants	
II. PANORAMA DES STRUCTURES ET DES ACTEURS EDUCATIFS	p.14
A. L'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des parents	p.14
B. Les écoles, l'accueil périscolaire et extrascolaire	p.15
C. L'enseignement secondaire et les structures jeunesse	p.16
D. Le dispositif de réussite éducative	p.18
E. L'éducation artistique et culturelle	p.20
F. Les autres institutions et associations dédiées à l'éducation	p.21
III. OBJECTIFS ET ACTIONS DU PEDT 2024-2027	p.23
A. Pour la petite enfance	p.23
B. Pour les enfants d'âge maternel	p.24
C. Pour les enfants d'âge élémentaire	p.25
D. Pour les adolescents	p.26
E. Pour tous les âges	p.27
IV. SUIVI ET EVALUATION DU PEDT	p.29

Annexe 1 PLAN MERCREDI 2024-2027

Annexe 2 EVALUATION DU PEDT 2019-2022

INTRODUCTION

Qu'est-ce que le PEDT ?

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) permet l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre de la coéducation sur le territoire.

Son objectif est inscrit dans le Code de l'éducation : « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Ce projet est mené à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, en partenariat étroit avec les services de l'Etat, la Caisse d'allocations familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Depuis 2019, un « Plan mercredi » est annexé obligatoirement au PEDT. Il vise l'organisation d'un accueil de qualité et accessible sur la journée du mercredi.

Le PEDT et le Plan mercredi font l'objet d'une convention entre l'Etat, la CAF et la collectivité. Ce conventionnement conditionne le subventionnement des activités périscolaires par l'Etat et la CAF.

Que signifie ce terme de « coéducation » qui est au fondement du PEDT ?

Si la coéducation a pu précédemment désigner l'éducation conjointe des filles et des garçons avant la généralisation de la mixité à l'école, ce terme est aujourd'hui employé pour indiquer que les parents et les professionnels interviennent ensemble pour l'éducation des enfants et des jeunes.

Affirmé notamment dans la loi du LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ce principe vise à donner plus de place aux parents au sein des structures éducatives.

Bref historique des PEDT à Lanester

Le 1^{er} PEDT a été élaboré par la collectivité et ses partenaires en 2015 pour une durée de 3 années scolaires.

Le 2^{ème} PEDT a été adopté en juin 2019 et mis en œuvre à la rentrée scolaire 2019/2020. Arrivé à échéance le 31 août 2022, il a été prolongé par avenants jusqu'au 31 août 2024.

Le présent et 3^{ème} PEDT prendra effet le 1^{er} septembre 2024 et arrivera à échéance le 31 août 2027.

Dans quel contexte ce nouveau PEDT est-il élaboré ?

Ce 3^{ème} PEDT se distingue des précédents par plusieurs éléments de contexte majeurs.

- Il intervient après une crise sanitaire de grande ampleur – l'épidémie de Covid-19 ; celle-ci a profondément impacté la société et en particulier l'enfance et la jeunesse, en raison de confinements et de contraintes sanitaires qui ont bouleversé le fonctionnement du système éducatif pendant plus de deux ans.
- C'est au démarrage de cette crise au printemps 2020 que la collectivité a sollicité auprès de l'Education nationale de déroger aux rythmes scolaires de 4,5 jours pour passer à 4 jours, dans l'objectif de simplifier l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires.
- Au cours du précédent PEDT, la cartographie scolaire a également évolué avec la création d'un groupe scolaire à Romain Rolland, se traduisant par une direction commune de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

- Le 25 mai 2020, une nouvelle mandature municipale s'est ouverte, avec une nouvelle équipe d'élu.es conduite par un nouveau Maire, Gilles Carreric.

Par qui ce PEdT a-t-il été élaboré ?

Le comité de pilotage du PEDT est composé d'environ 50 à 60 coéducateurs : professionnels de l'éducation, parents d'élèves, représentants institutionnels et associatifs...

Il s'est réuni le 20 septembre 2022 et le 4 avril 2023 pour partager les résultats des consultations menées auprès des parents et des jeunes et travailler au sein d'ateliers thématiques.

La concertation entre les membres du comité de pilotage a fait émerger des propositions selon les tranches d'âge ou transversales à tous les âges.

Une 3^{ème} réunion du comité de pilotage le 21 novembre 2023 a permis de finaliser le contenu du PEDT 2024-2027.

I. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PEDT 2024 2027

A. Appréhender les dynamiques démographiques et scolaires

L'élaboration du PEDT tient compte des évolutions sociodémographiques constatées sur le territoire et s'appuie pour son édition 2024-2027 sur deux études disponibles : l'analyse des besoins sociaux et l'étude de prospective scolaire.

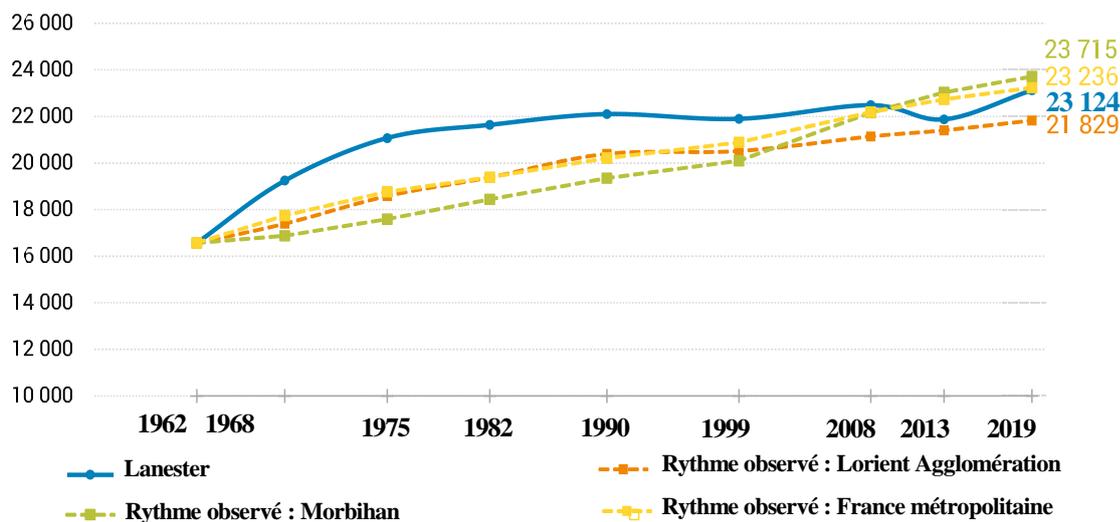
1. L'analyse des besoins sociaux

Depuis 2016, au début de chaque mandature, le Centre communal d'action sociale (CCAS) réalise obligatoirement une « Analyse des besoins sociaux » (ABS). Après l'élection municipale de mars 2020, l'élaboration de ce portrait social de territoire a été confiée au cabinet COMPAS.

Voici les principales informations extraites de l'ABS et utiles à l'élaboration du PEDT.

La population augmente mais la part des jeunes diminue

Avec 23 124 habitants au recensement 2019, Lanester a connu un regain de croissance de sa population qui a augmenté de 5,7% entre 2013 et 2019. Sur la même période, la progression à l'échelle de l'agglomération a été de 2%.



En 2018, la part des moins de 25 ans s'établissait à 27,8%, contre 37% en 1990.

L'indice de jeunesse est en forte baisse : en 1990, Lanester comptait 1,7 jeune de moins de 20 ans pour 1 sénior de 60 ans et plus ; en 2018, ce chiffre n'est plus que de 0,9 jeune de moins de 20 ans pour 1 sénior de 60 ans et plus.

Dans le quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville (QPV centre-ville/Kerfrehour), la part des jeunes progresse de façon significative. En 2017, les moins de 25 ans représentaient 35% des 2231 habitants du QPV (contre 32% en 2013).

La part des familles avec enfants diminue

Parmi les foyers lanesteriens, on dénombrait en 2018 :

- 23% de couples avec enfants (37% en 1990)
- 10% de familles monoparentales (9% en 1990)
- 23,6% de couples sans enfants (25,8% en 1990)
- 40% de personnes seules (26% en 1990)

Au total, environ 1/3 des foyers de la commune est un foyer avec enfant(s).

Le nombre de familles monoparentales est en hausse

En 2018, 3 257 familles avec enfants ont été recensées à Lanester.

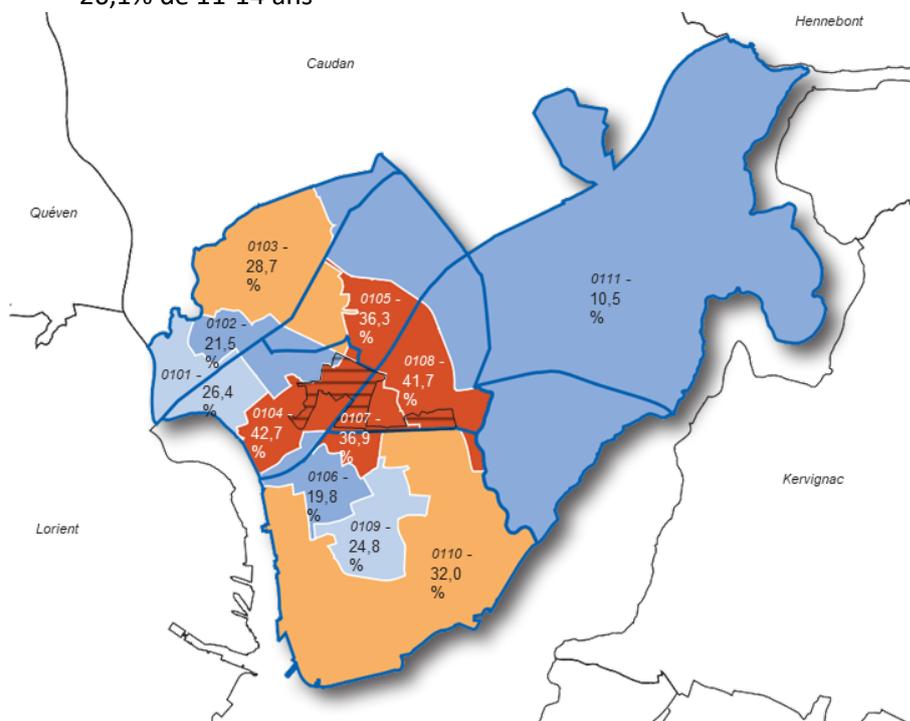
Parmi elles :

- 2 702 (83%) ont 1 ou 2 enfants
- 555 (17%) sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus)
- 917 sont monoparentales, dont 821 avec 1 ou 2 enfants et 95 avec 3 enfants ou plus.

Entre 2013 et 2018, tous les types de familles ont vu leur nombre augmenter, mais ce sont les familles monoparentales qui ont progressé le plus fortement.

Les familles monoparentales représentent 28% des familles. Comme ailleurs, ce sont surtout des jeunes adultes et adolescents qui vivent dans ces familles :

- 38,7% de 18-19ans
- 31,9% de 20-24 ans
- 26,7% de 15-17 ans
- 26,1% de 11-14 ans



Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) en 2018 (%)

Moyenne de Lanester : 28,1%

- 35,0% et plus
- Entre 28,1 et 35,0%
- Entre 22,0 et 28,1%
- Moins de 22,0%

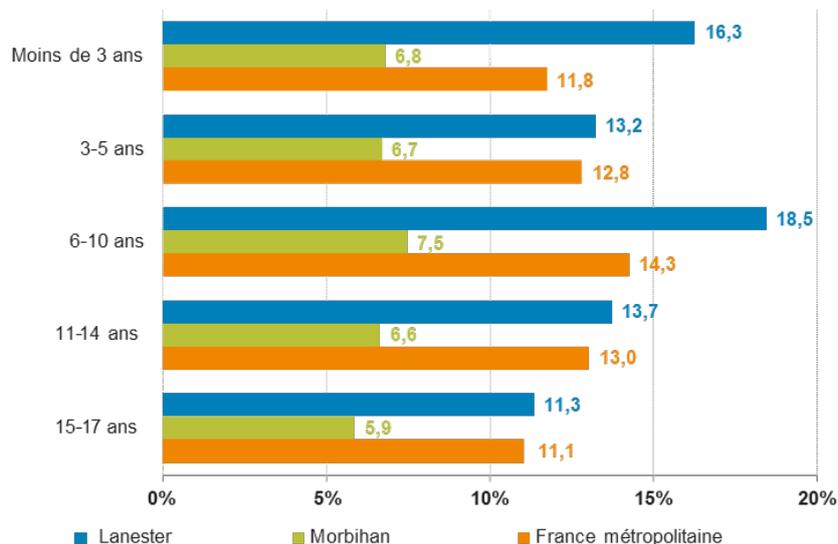
-Iris de Lanester -
0101 : Kerentrech
0102 : Notre-Dame du Pont
0103 : Parc des Expositions
0104 : Centre-Ville
0105 : Touléno
0106 : Chantiers
0107 : Touldrain
0108 : Lann Gazec
0109 : Le Penher
0110 : Le Plessis
0111 : Campagne

- Quartier
- Quartier prioritaire
- Centre-Ville
Kerfrehour
- Commune

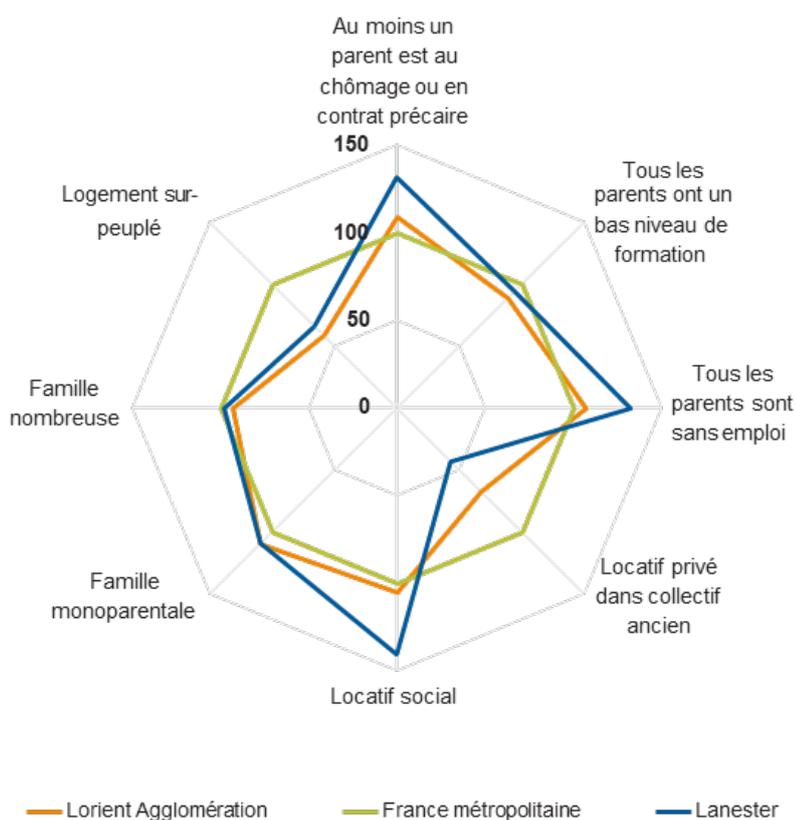
15% des mineurs sont en situation de vulnérabilité

A Lanester en 2018, 15% des moins de 18 ans vivaient dans une famille au sein de laquelle personne n'occupait un emploi. C'est davantage qu'à l'échelle de Lorient Agglomération (12%) du Morbihan (7%) et de la France métropolitaine (13%).

Ces 734 jeunes sont considérés par l'INSEE comme des « mineurs en situation de vulnérabilité ».



L'INSEE établit un « indice de fragilité des enfants » figuré ci-dessous : à Lanester, il est supérieur à la moyenne de l'agglomération et à la moyenne nationale.



Les enfants de moins de 3 ans sont plus concernés par la fragilité économique du foyer

En 2018, les enfants de moins de 3 ans étaient au nombre de 762 à Lanester. 661 (87%) vivaient avec leurs deux parents et 101 (13%) dans un foyer monoparental.

Selon le Compas, il existe une fragilité économique de ces familles avec enfants de moins de 3 ans :

- Plus de couples comptent un seul parent en activité,

- Beaucoup plus de familles monoparentales sont sans emploi.

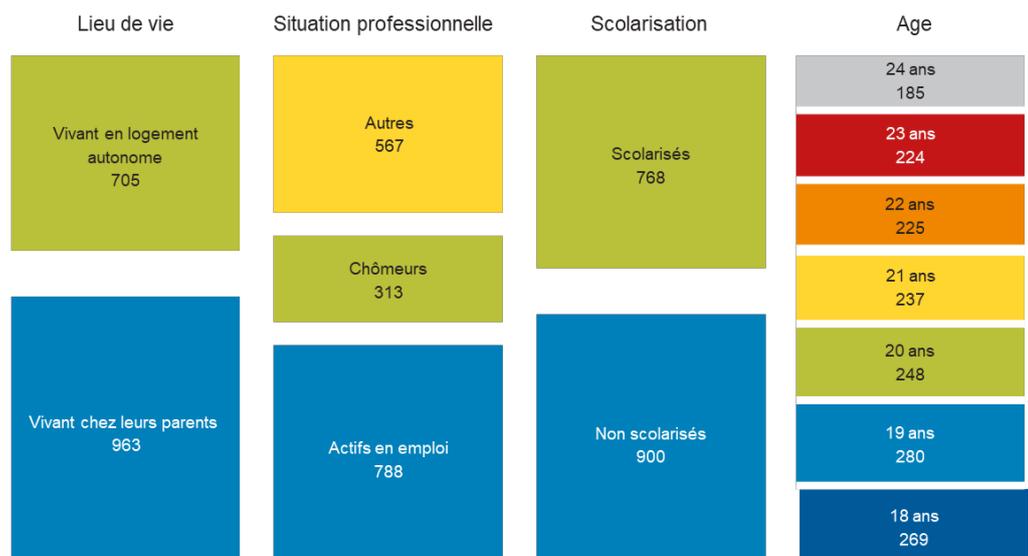
Avec un taux de couverture des besoins d'accueil des 0-2 ans de 76,6%, l'offre de garde à Lanester est plutôt importante et constitue un atout pour les familles concernées.

Les jeunes adultes vivent en majorité chez leurs parents

En 2018, la commune comptait 1 668 de jeunes âgés de 18 à 24 ans, soit 7% de la population totale (une proportion comparable à celle des autres échelles).

Parmi eux :

- 58% vivaient chez leurs parents
- 53% n'étaient pas scolarisés

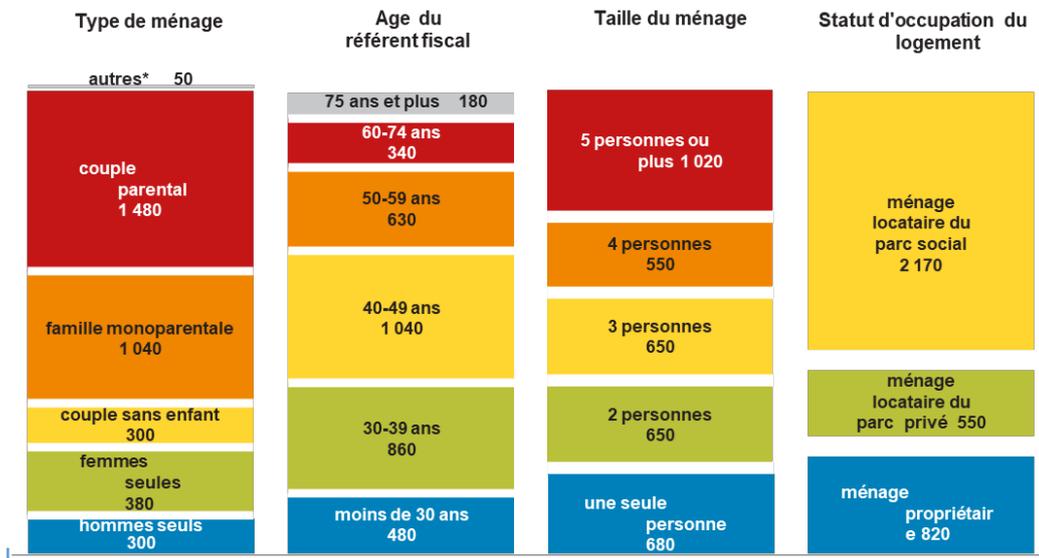


Le niveau de vie moyen est sensiblement inférieur à Lanester

Le revenu médian à Lanester s'établit à 1 664€ mensuels, soit moins que celui de Lorient Agglomération (1792€), du Morbihan (1800€) et de la France métropolitaine (1811€).

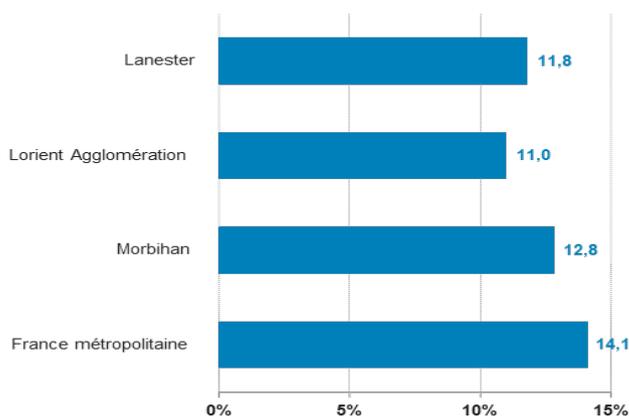
La commune se distingue par une plus grande présence des catégories populaires et un taux de pauvreté de 16%, supérieur à celui de Lorient agglomération (12,8%) du Morbihan (11,2%) et de la France métropolitaine (14,6%).

42% des ménages en fragilité sociale sont des couples parentaux et 29% des familles monoparentales.



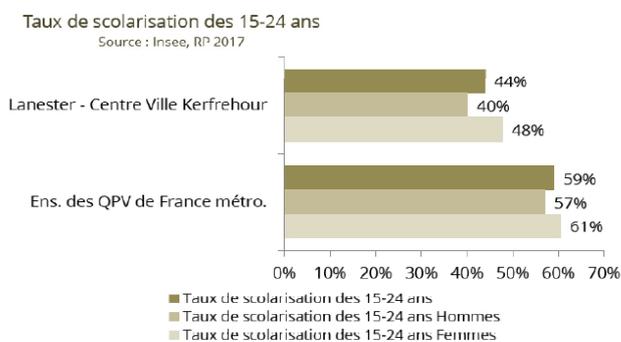
La situation d'une partie des jeunes est préoccupante

Avec un taux de 11,8% en 2021, les jeunes de Lanester sont légèrement moins touchés par le chômage qu'à l'échelle départementale (12,8%) et nationale (14,1%) et ce chiffre est en baisse depuis 2016.



24% ne sont ni en emploi, ni en formation, ce qui est supérieur à d'autres territoires de comparaison. Les jeunes femmes sont plus touchées par ce phénomène.

Le taux de scolarisation des 15-24 ans dans le QPV de Lanester est inférieur à celui constaté dans les quartiers prioritaires à l'échelle nationale.



2. L'étude de prospective scolaire

Cette étude, également réalisée en 2022 par le cabinet Compas, vient compléter l'Analyse des besoins sociaux par un focus sur la population scolaire et son évolution dans les 10 prochaines années.

La population jeune a augmenté mais moins fortement que la population totale

En 2018, sur 23 124 habitants, on comptait 5 015 enfants ou adolescents de moins de 18 ans, soit 22% de la population, en croissance de + 7% entre 2013 et 2018.

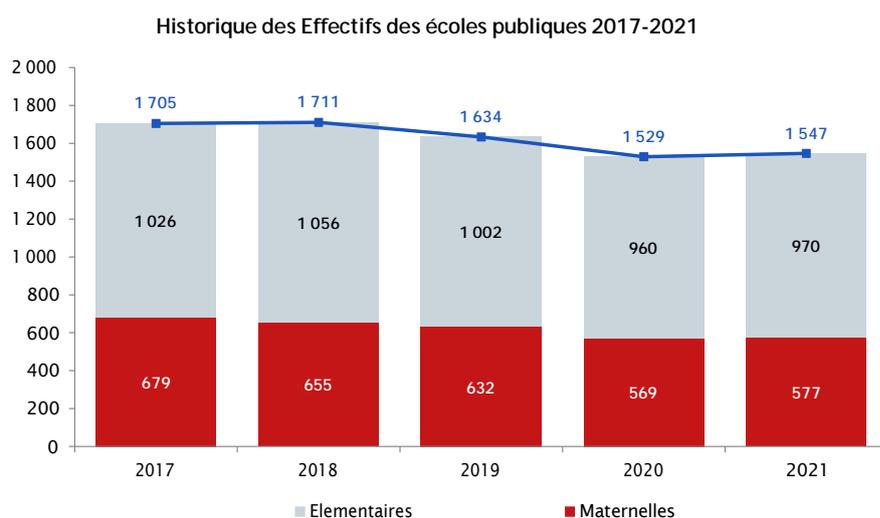
On comptait à Lanester 3 257 familles avec enfants, un chiffre qui a progressé de 3% entre 2013 et 2018 et représente 31% des ménages.

La typologie des familles avec enfants a évolué entre 1990 et 2018 : la part des familles monoparentales est passée de 15 à 28%, la part des familles nombreuses de 22 à 17%.

Les effectifs des écoles publiques à la baisse

En l'espace de 15 ans, les effectifs scolaires ont chuté de 24% ; cette baisse a été la plus forte en maternelle (44%) et plus modérée en primaire.

On observe une légère remontée des effectifs en 2021 avec 1 547 enfants scolarisés dont 577 en maternelle et 970 en élémentaire.



La moitié des écoliers respectent la carte scolaire, ¼ se dirige vers une autre école publique et ¼ vers les écoles privées.

Entre 2017 et 2021, les effectifs de l'école publique ont baissé de 9%, ceux des écoles privées ont augmenté de 3%.

Une croissance modérée de la population dans les 10 ans à venir

Le Compas extrapole une augmentation de 2 000 à 3 000 du nombre d'habitants et en décline les effets sur les différents périmètres scolaires :

Projections de la population totale par périmètre scolaire* à l'horizon 2034

Source : Insee, RP 2018 & Projections © Compas

Périmètre scolaire (population totale)	Hypothèses	Lanester					Évolution 2018- 2022	Évolution 2022- 2026	Évolution 2018- 2034
Joliot-Curie	Basse	5 846	5 832	6 046	6 313	6 576	=	+	++
	Haute	5 846	5 832	6 106	6 551	6 992	=	+	++
Romain Rolland	Basse	4 051	4 048	4 146	4 156	4 170	=	+	+
	Haute	4 051	4 048	4 159	4 204	4 255	=	+	+
Paul Langevin	Basse	6 700	7 305	7 573	7 865	8 174	+	+	++
	Haute	6 700	7 305	7 584	7 896	8 227	+	+	++
Henri Barbusse	Basse	4 506	4 559	4 612	4 681	4 725	+	+	+
	Haute	4 506	4 559	4 633	4 724	4 793	+	+	+
Pablo Picasso	Basse	1 923	1 917	1 938	1 961	1 985	=	+	+
	Haute	1 923	1 917	1 962	2 056	2 150	=	+	++
Lanester	Basse	23 026	23 661	24 314	24 974	25 630	+	+	++
	Haute	23 026	23 661	24 445	25 431	26 417	+	+	++

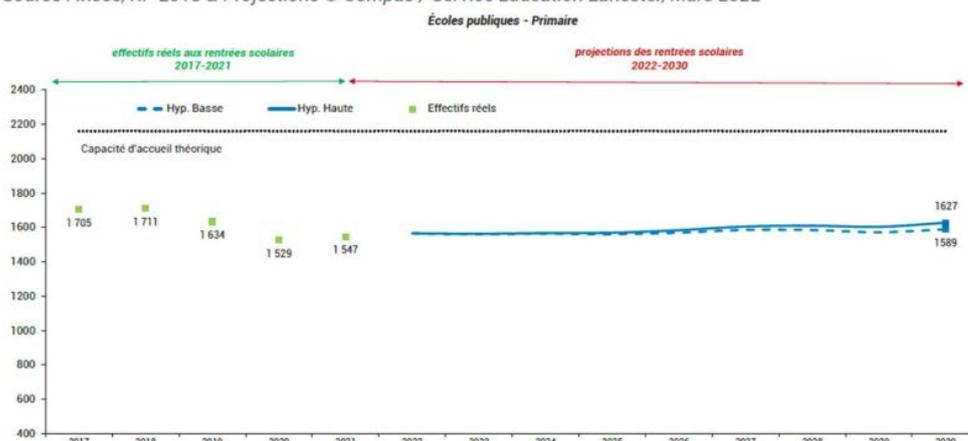
-- - = + ++

Diminution >10% Diminution <10% Stabilité Augmentation <10% Augmentation >10%

Entre 1 589 et 1 627 élèves sont attendus dans les écoles en 2030

Courbes des projections de l'ensemble des effectifs des écoles publiques

Source : Insee, RP 2018 & Projections © Compas / Service Éducation Lanester, Mars 2022



Selon le bureau d'étude, les capacités d'accueil actuelles (2 162 places) sont suffisantes pour absorber cette hausse des effectifs scolaires. Tous les périmètres scolaires devraient être concernés par cette hausse.

Cependant la démographie scolaire effective constatée lors des rentrées scolaires 2022 et 2023 incite à modérer les prévisions faite par le COMPAS. A l'image des aires urbaines du Sud du département, la ville de Lanester devrait connaître plutôt une baisse de sa population scolaire dans les prochaines années.

B. Répondre aux attentes des familles et des jeunes

En amont de l'élaboration de ce PEDt et pour compléter ces données sociodémographiques et mieux appréhender la situation et les attentes des familles, deux consultations numériques conçues et analysées par un cabinet spécialisé (TMO) ont été diligentées, l'une à destination des parents, l'autre des collégiens et lycéens de la commune.

1. La consultation des familles

Un taux et un profil de répondants satisfaisants

Sur 1 705 parents sollicités par mail, 421 ont répondu, soit un taux de participation de 25%.

84% des familles qui ont répondu ont deux enfants ou plus ; les différentes tranches d'âge des enfants sont bien représentées.

Les parents de jeunes enfants non scolarisés (0-3 ans) attendent plus de places en accueil collectif et un meilleur accès à l'information sur les modes de garde.

38% ne sont pas satisfaits de leur mode de garde actuel ; parmi eux, 91% auraient souhaité accéder à un mode de garde collectif (multi-accueil collectif ou familial).

Pour autant, 57% des parents sont totalement satisfaits de leur mode de garde actuel, 32% en partie satisfaits.

47% estiment avoir été insuffisamment informés et conseillés concernant la garde de leur enfant ; 51% auraient souhaité plus d'informations, notamment sur la relation avec les assistant·es maternel·les et les disponibilités en accueils collectifs.

Toutes tranches d'âge confondues, 68% des familles reconnaissent avoir, souvent ou parfois, des questionnements ou des difficultés concernant l'éducation de leurs enfants (71% des familles monoparentales).

Pour y faire face, 67% se tournent vers leur entourage, 17% vers les professionnels.

Les difficultés les plus souvent rencontrées concernent la conciliation des temps (entre vie professionnelle/personnelle et rôle de parent), la disponibilité pour ses enfants, le partage des rôles entre parents.

Au second plan sont citées les relations parents-enfants, la difficulté à comprendre ses enfants, régler les conflits avec eux, à être écouté de ses enfants, permettre aux enfants de se confier aux parents.

L'accompagnement à la scolarité, l'épanouissement des enfants, les conditions matérielles sont un peu moins cités, sauf par les familles monoparentales.

Les préoccupations parentales concernent en premier lieu le bien-être psychologique des enfants (54% de citations) et les violences entre les jeunes (49%). Sont citées ensuite la scolarité (46%), les nouvelles technologies (42%) et la santé (29%).

Les familles ont des attentes fortes en termes de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des structures éducatives.

Elles privilégient les thèmes suivants : tolérance et ouverture aux autres (84%), prévention des risques (81%), égalité filles-garçons (71%).

Les familles se considèrent globalement plutôt bien informées et conseillées.

On note cependant 33% d'insatisfaction sur l'information reçue en matière de « développement psychologique de l'enfant » et 20% d'insatisfaction sur l'information reçue sur « la croissance et le développement physique de l'enfant ».

Toutes les actions proposées ou en projet sur la commune reçoivent une large opinion favorable.

3 types d'actions sont un peu moins plébiscitées : la limitation du recours aux écrans à l'école (71% d'avis favorables), la mini-sieste en grande section (65%), la découverte de la culture et de la langue bretonne (44%).

2. La consultation des jeunes

Une bonne participation des jeunes à la consultation

401 réponses au questionnaire ont été recueillies parmi les collégiens et lycéens, avec un bon équilibre des sexes et des tranches d'âge.

65% des jeunes pratiquent une activité en dehors de l'école.

Ce sont 58% des filles et 73% des garçons.

Le taux de jeunes pratiquant une activité baisse à partir de 14/15 ans (62%) et surtout après 16 ans (55%).

29% déclarent qu'ils aimeraient pratiquer une activité mais ne peuvent la pratiquer à Lanester. Or certaines activités citées sont bien présentes (équitation, escalade...) ce qui révèle peut-être un déficit d'information.

Les jeunes sont principalement attirés par le voyage et la découverte d'activités.

73% seraient intéressés par « monter des projets de voyages ou de sorties » avec d'autres jeunes.

71% aimeraient découvrir d'autres activités avec des jeunes de leur âge.

Les jeunes se sentent principalement exposés à la fatigue et à la pression scolaire.

45% sont très concernés par la fatigue (28% assez concernés).

42% sont très concernés par la réussite à l'école et la pression scolaire (35% assez concernés).

Leur information sur les questions de santé peut être améliorée.

21% estiment que les jeunes de leur âge ne sont pas assez informés.

56% estiment qu'ils sont bien informés, mais pas sur tous les sujets cités (tabac, alcool, drogue, sexualité, MST, contraception, harcèlement).

Les jeunes attendent d'être mieux informés principalement sur l'orientation (53% de citations), le harcèlement (50%), les addictions (42%).

42% se sentent assez mal ou très mal informés sur les formations et les métiers.

Le principal manque identifié pour les jeunes à Lanester concerne « les espaces ou les lieux pour les jeunes » (53% de citations).

Ces espaces et ces lieux existent, mais l'insatisfaction exprimée pourrait résulter d'une méconnaissance ou de l'inadaptation des lieux existants aux attentes ?

Vient ensuite le manque d'évènements culturels pour les jeunes (36%).

Les jeunes connaissant bien les équipements et dispositifs communaux.

Les plus connus sont la piscine (98%), le Skatepark (94%), le Studio (94%).

Les moins connus sont le CMIS (27%), les clubs coup de pouce (26%) et les PA@S (14%), mais ce déficit de notoriété s'explique par le fait que ces dispositifs ne sont pas prioritairement destinés aux adolescents interrogés dans cette consultation.

Les jeunes sont nombreux à fréquenter les équipements et dispositifs communaux.

Les équipements les plus fréquentés par les jeunes sont la piscine (92%), la médiathèque (81%), la ferme de Saint-Niau (74%), le Studio (64%).

Les équipements les moins fréquentés sont le PIJ (8%), les clubs coup de pouce (5%) et les PA@S (3%) mais il s'agit là de dispositifs dédiés à certains profils ou tranches d'âges différentes de celles des répondants.

C. Prendre en compte les engagements de la Ville de Lanester

Le PEDT s'appuie sur les engagements déjà pris par la Ville en matière d'enfance et de jeunesse.

1. Le contrat de mandature

Le contrat de mandature 2020-2026 de la majorité municipale consacre Lanester comme une « ville de services publics » et place l'éducation « au cœur de ses ambitions ».

Parmi les très nombreuses actions envisagées dans ce contrat, on peut citer :

- La création d'un « passeport citoyen » pour valoriser l'engagement citoyen des moins de 18 ans ;
- La valorisation des écoles publiques : réflexion sur les périmètres et les besoins en travaux
- Le renforcement de la filière bilingue publique ;
- L'établissement de relations de confiance avec les écoles privées dans le respect du cadre légal ;
- Le développement de l'aide aux enfants en difficulté dans les apprentissages ;
- L'ancrage de la politique enfance – jeunesse dans l'éducation populaire ;
- L'innovation en faveur de l'accompagnement des jeunes et de leurs projets ;
- Le renforcement des liens avec l'UBS et l'amélioration de la vie des étudiants sur la commune ;
- La sensibilisation aux dérives du numérique.

2. Lanester, ville amie des enfants

Le plan d'action municipal 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse adopté dans le cadre du partenariat avec l'Unicef pour la labellisation « Ville amie des enfants » retient 5 engagements :

- Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent ;
 - o les actions proposées dans ce cadre concernent par exemple le confort acoustique des cantines, l'approvisionnement de celles-ci en circuits courts et produits bio...
- Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes ;
 - o Il est proposé notamment des formations conjointes Ville/Education nationale sur le harcèlement en milieu scolaire, la mobilisation des Promeneurs du net sur les réseaux sociaux...
- Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence ;
 - o les actions proposées concernent par exemple la mise en place d'un conseil de jeunes et le renforcement des partenariats avec les établissements du second degré...
- Participer à la consultation nationale des 6/18 ans ;
 - o Des ateliers seront mis en place dans les différentes structures municipales.
- Elaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville ;
 - o Parmi les actions proposées, on peut citer l'élaboration du PEDT, la participation à la semaine des droits de l'enfant.

II. PANORAMA DES STRUCTURES ET DES ACTEURS EDUCATIFS

A. L'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des parents

Différents modes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

La Ville de Lanester dispose de plusieurs équipements et services dans le secteur de la petite enfance:

Le multi accueil collectif et le multi accueil familial offrent un total de 84 places pouvant, en moyenne, accueillir 110 enfants lanestériens. Au-delà d'un mode d'accueil des enfants, ces lieux sont également, pour les parents, des espaces d'échange avec des professionnels sur le développement et les besoins des tous petits.

Le Relais Petite Enfance a plusieurs missions :

- Proposer un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Contribuer à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

A ce jour à Lanester, 100 assistantes maternelles indépendantes accueillent chez elles plus de 320 enfants (80 à 85% de familles Lanestériennes).

Enfin, une Maison d'assistantes maternelles, la « Maison des Papillons », propose 12 places d'accueil.

La situation en matière de garde des 0-3 ans s'améliore sur le territoire, mais l'équilibre reste encore fragile

Au niveau local, alors que le nombre de naissance est relativement stable (environ 200 par an), la situation sur les modes de garde reste fragile.

Afin de répondre aux besoins du territoire, la collectivité a prévu d'augmenter la capacité d'accueil du multi-accueil (entre 10 et 14 places supplémentaires).

Le nombre d'assistantes maternelles agréées a évolué favorablement depuis la fin de la crise sanitaire, mais une part plus importante de ces professionnelles ne travaille que 4 jours par semaine, alors même que les demandes des familles, sous l'effet des changements dans le monde du travail, évoluent vers plus de jours et d'horaires variables, d'horaires atypiques.

Il sera donc important de vérifier si tous les besoins (garde le mercredi, horaires atypiques, jours de travail fluctuants, reprise d'activité...) sont pourvus à l'avenir sur le territoire, que ce soit par le biais des modes de garde collectifs ou individuels.

L'accompagnement à la parentalité

En parallèle, les besoins d'accompagnement à la parentalité tendent à se renforcer au regard du contexte sociétal. Les besoins d'accompagnement sur le rôle de parent ou les approches éducatives sont très importants malgré la multitude de contenus numériques existants. Cette question de la parentalité est très transversale et dépasse le seul enjeu des 0-3 ans.

Les dispositifs d'accompagnement parental peuvent prendre différentes formes.

Le Relais Petite Enfance assure, parmi d'autres, la mission d'accompagnement individuel et collectif des parents en les renseignant sur différents aspects (fonctionnement des modes d'accueil existant, établissement des contrats avec les assistantes maternelles indépendantes, etc) et en échangeant avec eux sur les questions éducatives. Des réunions d'information collectives ont également été mises en place

pour informer les familles sur les modes de garde existants sur le territoire. Un travail est en cours pour renforcer une logique de « guichet unique » permettant à chaque parent d'avoir connaissance des modes de garde de la commune avant de faire une demande.

Par ailleurs, le centre social municipal Albert Jacquard propose un certain nombre d'activités de soutien à la parentalité : ateliers d'éveil, lieu d'accueil enfants/parents, activités famille. La structure est également équipée d'une ludothèque offrant un lieu privilégié d'épanouissement des petits et des grands à travers le jeu.

Dans le cadre de la reprise du bâtiment du centre social Albert Jacquard par la Ville, un projet de centre social municipal est en cours de réflexion : il s'agirait de créer un **nouveau lieu ressource autour de la parentalité, de la famille et de l'inclusion** afin de faciliter l'accès aux services pour les habitants du territoire.

B. Les écoles, l'accueil périscolaire et extrascolaire

Les écoles primaires

L'enseignement primaire regroupe 9 écoles maternelles (7 publiques et 2 privées) et 7 écoles élémentaires (5 publiques et 2 privées).

Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire s'élève à :

- 1 670 enfants dans le secteur public, dont 633 en maternelle et 1037 en élémentaire ;
- 640 enfants dans le secteur privé sous contrat, dont 248 en maternelle et 392 en élémentaire.

Soit un total de 2 310 enfants.

Deux services transversaux accompagnent les enfants scolarisés :

- Le centre médico-scolaire (CMS), chargé de la prévention et du suivi médical de l'ensemble du public scolaire ;
- Le Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement sont fréquentés sur le temps périscolaire du mercredi et pendant les vacances scolaires. Ils ouvrent leurs portes de 8h45 à 17h. Les équipes éducatives sont composées de directeurs et d'animateurs diplômés.

Les structures sont pensées et adaptées au public, agrémentées d'extérieurs agréables et arborés. Ces espaces permettent aux enfants de s'épanouir en toute sécurité.

Le projet est fondé sur l'accompagnement de l'enfant et sa socialisation. La volonté est de pouvoir offrir un contexte épanouissant en partageant de nouvelles expériences, des moments collectifs et des temps de loisirs dans le respect du rythme de l'enfant. Les animations permettent de placer l'enfant au cœur du projet en lui offrant une liberté d'action et d'expression, en favorisant l'imaginaire et la créativité tout en le sensibilisant à la laïcité et la citoyenneté.

L'accueil de loisirs sans hébergement des 2-3 ans

L'ALSH Renée Raymond accueille les enfants scolarisés de 2 à 3 ans. A travers « une itinérance ludique », il poursuit les objectifs suivants :

- La libre circulation
- La liberté de jeu

- L'accompagnement des enfants par tous les adultes
- Différents univers ludiques

L'équipe pédagogique décline ces axes par le biais d'activités, artistiques, d'expression, de psychomotricité et de jeux extérieurs.

L'accueil de loisirs sans hébergement des 4-5 ans

L'ASLH Pen Mané accueille les enfants âgés de 4 à 5 ans. L'équipe éducative met en place des animations favorisant les expériences sensorielles, de motricité et de création, en poursuivant les objectifs suivants :

- Offrir un contexte sécurisant
- Mettre l'enfant au cœur du projet
- Développer les 5 sens, l'envie d'aventures et de découvertes
- Renforcer la cohérence éducative

L'accueil de loisirs sans hébergement des 6-10 ans

L'ALSH de Saint Niau accueille les enfants de 6 à 10 ans (capacité d'accueil maximale de 180 mineurs). Le site se caractérise par sa ferme pédagogique, ses terrains multisports et ses 17 hectares de nature.

L'équipe éducative a fondé son projet sur le principe d'accompagnement à l'autonomie, en favorisant le sens des initiatives. Les projets d'animation sont axés sur une sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté, ils sont organisés via trois pôles d'activités : artistique et culturel, sportif, nature et sciences.

L'accueil de loisirs sans hébergement « Choix familiaux » de la grande section de maternelle au CM2

L'ALSH Choix Familiaux accueille, uniquement le mercredi, les enfants scolarisés de la grande section au CM2. Cet accueil permet :

- à l'enfant inscrit en centre de loisirs de pratiquer une activité sportive ou artistique proposée par la ville ou une association lanestérienne
- aux associations ou services d'accueillir les enfants qui fréquentent également le centre de loisirs
- aux parents qui travaillent d'avoir un soutien pour conforter leurs choix éducatifs

L'accueil se fait sur deux écoles (élémentaires Paul Langevin et Picasso).

C. L'enseignement secondaire et les structures jeunesse

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est composé de 3 collèges (2 publics / 1 privé) et d'un lycée :

- Les collèges publics Henri Wallon et Jean Lurçat accueillent environ 750 élèves
- Le collège privé Notre Dame Du Pont accueille environ 370 élèves
- Le lycée d'enseignement général et professionnel Jean Macé accueille environ 750 élèves

Au collège public Henri Wallon :

- Enseignement bilingue Breton-Français
- Sections sportives : gymnastique, handball (avec le Lanester Handball)
- Langue et Culture de l'Antiquité option Grec Ancien à partir de la 4e.

Au collège public Jean Lurçat:

- Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptés (SEGPA) : restauration, maintenance et hygiène des locaux, peinture.
- Option bi-langue allemand/anglais dès la 6e
- Option théâtre en 4e/3e

- Horaires aménagés pour les pratiquants de handball et de tennis de table

Au collège privé Notre Dame du Pont :

- Classes de Projet Artistique et Culturel (PAC) dès la 6ème.
- Section « Allemand Européen », préparation au baccalauréat mention européenne

Au Lycée d'enseignement général et professionnel Jean Macé :

- Internat : 98 places
- Filière générale : toutes les filières, notamment Sciences et Technologies de Laboratoire, et de nombreuses options. Et un journal lycéen « Gazette saucisse » souvent primé.
- Filière professionnelle : 3 Bac Pro, 2 BTS en HPE (Hygiène – Propreté – Environnement) et BioAc (Bioanalyses et Contrôles)

Les structures municipales en direction de la jeunesse

Le service jeunesse de la Ville propose :

- un Accueil collectif de mineurs (ALSH) pour les 11-17 ans ;
- un Accueil Jeunes pour les 14-17 ans ;
- un Point Information Jeunesse pour les 14-25 ans ;
- Un soutien aux projets solidaires des 14-25 ans.

L'équipement « STUD!O » abrite ces différents services. Il est identifié par le public Jeune comme un lieu lui permettant de se retrouver et de partager des temps de loisirs coconstruits avec les animateurs ou animatrices de l'équipement.

L'accueil de loisirs sans hébergement pour les 11-17 ans

Il peut accueillir de 7 à 150 mineurs. Il fonctionne pendant le temps périscolaire ou extrascolaire.

Sur la période scolaire, le « Pass Activités » propose des ateliers créatifs ou d'expression : par exemple, danses urbaines, découverte scientifique et technique (Numerilab).

Pendant les vacances scolaires, les enjeux éducatifs porté par le « Pass Ados » portent sur la mixité, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations ou encore le bien-être et la santé.

Les activités culturelles et sportives se déroulent sous forme de stages de deux ou trois jours.

L'accueil Jeunes 14-17 ans

Un service permanent et une souplesse d'accueil (adaptés aux rythmes de l'adolescent) caractérisent l'accueil des jeunes. Les jours et horaires d'ouverture sont organisés en fonction des réalités et prennent en compte l'évolution des modes de socialisation des jeunes.

Le projet pédagogique s'appuie sur :

- la laïcité et le vivre ensemble,
- une meilleure prise en compte des différences,
- la cohérence éducative,
- la réussite éducative pour tous,
- la valorisation des pratiques jeunes (artistiques, sportives et citoyennes)
- les pratiques de bien-être et de santé...

Le projet s'appuie sur les compétences spécifiques des animateurs et des partenaires. Des ateliers sont régulièrement proposés en lien avec les attentes des jeunes et la programmation d'événements telle que le festival Unité urbaine, ou encore le Tremplin jeunes.

La présence des Promeneurs du Net sur la structure contribue à une veille éducative sur les réseaux sociaux ; leurs missions principales s'articulent autour de trois axes qui sont Communiquer, Accompagner, Conseiller et prévenir.

L'accompagnement à la scolarité au Stud!o

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale.

Des agent-es de la Ville et des étudiants de L'UBS (cursus une Activité d'Ouverture) encadrent ces temps. Les jeunes combinent le temps des devoirs avec des temps de découverte et d'expérimentation.

Une rencontre a lieu entre les jeunes de 6^{ème} et 5^{ème}, leurs parents et le personnel encadrant, lors de l'adhésion. Cet accompagnement renforce le soutien à la parentalité.

Les jeunes des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} sont en autonomie. Ils peuvent faire appel à l'animateur s'ils en ressentent le besoin.

Les objectifs de l'accompagnement aux devoirs sont de :

- Valoriser, encourager et mettre en confiance les jeunes
- Chercher et échanger sur les méthodes de travail
- Viser la réussite par l'entraide et l'apprentissage collectif
- Développer l'esprit critique et l'autonomie
- Élargir les centres d'intérêt des jeunes par une ouverture sur les ressources culturelles et social de la ville

En 2023-24, étaient inscrits 5 filles et 14 garçons de 6^{ème} et 5^{ème}, 5 filles et 4 garçons de 4^{ème} et 3^{ème}

L'Information Jeunesse

Ouvert à tous, gratuit et sans limite d'âge, fonctionnant sur un principe d'anonymat et de non-discrimination, le service d'Information Jeunesse, situé au Stud!o depuis 2019, dépend du Réseau Information Jeunesse et s'engage à respecter la Charte qualité de l'Information jeunesse qui assure :

- Une information accessible de manière égale pour tous, au plus près de la vie des jeunes et notamment dans les Accueils Jeunes ;
- Une information qui répond aux besoins des jeunes ;
- Une information impartiale, exacte, pratique ;
- Un accès à l'auto-documentation et à des rendez-vous individuels ;
- Un travail avec des partenaires : Mission Locale, associations, centre social Albert Jacquard, collèges, maisons de quartiers...

L'Information Jeunesse propose une documentation riche, sur tout type de supports, actualisée, vérifiée et présentée de façon adaptée au public jeune. Il est animé par une professionnelle de l'animation qui accompagne les jeunes dans leurs recherches d'information, tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de faire leurs recherches de façon autonome.

En 2023, l'Information jeunesse a bénéficié à 2 181 personnes, en accueil individuel (721) ou en action collective (82 actions, 1460 personnes).

D. Le dispositif de réussite éducative

Le PA@S

Le point d'Accueil et d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif d'accompagnement de proximité proposé dans les quartiers (Pa@s quartier) et les écoles (Pa@s école) visant à :

- aider les jeunes dans leur scolarité, en leur proposant des méthodes, des approches facilitant l'accès aux savoirs tout en préservant la notion de plaisir dans les apprentissages,

- élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, encourager leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles et de loisirs de la commune,
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants,
- favoriser des temps de partage parents/enfants en utilisant les savoirs faire et les compétences de chacun,
- développer des actions associant quartiers, familles et établissements scolaires.

Les Pa@s sont organisés avec:

- des temps d'aide aux devoirs chaque semaine, le lundi et le jeudi dans les quartiers et le mardi et le vendredi dans les écoles,
- des ateliers parents/enfants, les mardis,
- de la découverte d'activités ludiques et éducatives et une ouverture culturelle à destination des enfants et jeunes du cours préparatoire (CP) à la 5^{ème}, les vendredis.

Le Pa@s est un dispositif pouvant accueillir 200 enfants. Il est inscrit dans le volet éducatif du contrat de ville, élargi à l'ensemble du territoire communal.

Le Programme de réussite éducative (PRE)

La commune de Lanester, en partenariat avec l'Etat, met en œuvre depuis 2006 un Programme de Réussite Educative (PRE) issu du Plan de Cohésion Sociale. Ce programme s'adresse aux enfants scolarisés (2/16 ans) dont l'environnement social, familial... ne favorise pas l'épanouissement et la réussite personnelle, et par extension à leurs parents.

Cet outil de prévention, complémentaire du droit commun, propose des réponses innovantes aux enfants chez lesquels des fragilités ont été repérées, avant qu'elles ne deviennent de réelles difficultés. La condition pour bénéficier d'un accompagnement est de résider dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et/ou d'être scolarisé dans l'un des établissements du périmètre de mise en œuvre du PRE (1 062 élèves à la rentrée 2022-2023).

80 à 100 enfants et adolescents sont accompagnés en moyenne chaque année. En 2023, le budget de la réussite éducative était de 85 000 € dont 69 000 € pris en charge par la commune et 16 000 € par l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Les clubs « Coup de pouce »

Trois clubs « coup de pouce langage » (écoles Joliot-Curie, Barbusse et Picasso) concernent chaque année 15 élèves de grande section pour lesquels l'expression et la communication dans le groupe classe sont compliquées. Les séances (environ 70 de janvier à juin) se déroulent trois fois par semaine. Cette action s'appuie sur l'engagement conjoint des parents, des enfants, des enseignants et de l'animateur. L'objectif est de permettre aux élèves de mieux appréhender la classe de Cours Préparatoire. Ils sont orientés sur le club suite à l'évaluation du programme d'activité langagière réalisée par les enseignants en novembre.

Le dispositif « coup de pouce lecture-écriture » concerne cinq établissements (Irène Joliot-Curie, Henri Barbusse, Pablo Picasso, Paul Langevin et Romain Rolland). Il a été mis en place pour faciliter les apprentissages fondamentaux de la lecture et l'écriture en Cours Préparatoire. Il a vocation à accompagner les enfants repérés par les enseignants comme fragiles dans les acquisitions. 25 enfants (5 par club) intègrent les clubs après les vacances de Toussaint. 130 séances sont proposées (4 par semaine, d'une durée d'1h30), rythmées par des temps forts tout au long de l'année. La médiathèque accueille les clubs « coup de pouce lecture écriture » tous les mardis de novembre à juin. Une carte médiathèque est remise à chaque enfant et aux parents, auxquels une visite de l'établissement est également proposée.

Les enfants des clubs participent chaque année au Prix Coup de Pouce des Premières Lectures organisé par l'association nationale « Coup de Pouce », qui associe étroitement la médiathèque Elsa Triolet. La

cérémonie de clôture des clubs et la remise des « diplômes » sont des moments conviviaux qui valorisent les progrès des enfants et la mobilisation des parents

E. L'éducation artistique et culturelle

Quai 9

Quai 9 n'a pas à proprement parler de programmation « jeunes publics », mais propose des spectacles « à voir en famille » de qualité très accessible pour les jeunes publics.

L'équipement est partenaire et accueille plusieurs événements destinés à la jeunesse : le festival Unité urbaine, le Salon Junior du Développement Durable, les spectacles de Noël pour les écoles.

Quai 9 mène également en lien avec sa programmation plusieurs Projets d'Éducation Artistiques et Culturels (PEAC) par an, en direction des scolaires du territoire.

A noter, une tarification à 5€ pour les moins de 12 ans rend sa programmation très accessible sur le plan financier.

Le conservatoire municipal Danse Musique Théâtre

Le conservatoire accueille en moyenne plus de 650 élèves dans trois disciplines artistiques. Au-delà ce sont plus de 1000 élèves qui sont touchés par les actions de cet établissement d'enseignement artistique. Plus de 30 enseignants sont mobilisés pour accompagner, à partir de l'âge de 4 ans, les cours d'éveil, de formation musicale, de pratique instrumentale, de danse et de théâtre au conservatoire Darius Milhaud.

La tarification au quotient familial et la dégressivité à partir de la 2^{ème} activité pratiquée sont gages d'accessibilité à la structure.

Un intervenant musical en milieu scolaire (dumiste) à temps plein assure des interventions dans les établissements primaires, créant ainsi une passerelle entre les écoles et le conservatoire.

Des « classes théâtre » existent au collège Jean Lurçat depuis la rentrée scolaire 2018-2019. Elles accueillent une douzaine d'élèves par niveau, qui suivent au conservatoire un cursus artistique complémentaire composé de cours de culture artistique, de théâtre, de danse et de chant.

L'atelier municipal d'arts plastiques

L'atelier propose des cours, notamment aux enfants entre 5 et 15 ans. Une soixantaine d'enfants par année scolaire en bénéficient : initiation, découverte des différentes techniques des beaux-arts (dessin, peinture, modelage, sérigraphie, arts numérique...). Des actions de médiation culturelle sont menées en direction des petits via le Relais petite enfance et des élèves de primaire en partenariat avec les écoles dans le cadre de projets annuels.

La médiathèque

La médiathèque Elsa Triolet propose un espace et des collections dédiées au jeune public, qui peut s'y abonner gratuitement jusqu'à 25 ans. Cette orientation se vérifie dans la programmation des actions culturelles au sein de l'équipement, dont l'enfance et la jeunesse sont la cible majoritaire.

Lors de la préparation des examens, la médiathèque en partenariat avec le lycée propose différents soutiens aux lycéens : lieu pour réviser, accès aux annales...

La galerie La Rotonde

Les expositions d'artistes programmées à la Galerie La Rotonde (lieu d'exposition de l'hôtel de ville) donnent lieu à des actions de médiations culturelles proposées aux établissements scolaires. Entre 8 et 10 visites sont proposées par exposition, de la maternelle au BTS.

F. Les autres institutions et associations dédiées à l'éducation

Le service de prévention spécialisée

Depuis 1999, grâce à une convention tripartite entre le Département du Morbihan, la Sauvegarde 56 et les Villes de Lorient, Vannes et Lanester, une équipe de prévention spécialisée composée de 4 éducateurs et éducatrices et d'une direction mutualisée est déployée sur le territoire pour accompagner les jeunes de 12 à 17 ans (et leur famille) confrontés à des difficultés telles que : conflit ou rupture familiale, décrochage scolaire, problématiques d'insertion, isolement, marginalisation... L'intervention de l'équipe s'inscrit dans une approche partenariale avec les autres acteurs de la jeunesse et de la protection de l'enfance.

Une centaine de jeunes est accompagné annuellement par le service.

L'Institut médico-éducatif (IME) Louis Le Moënic

Cette structure médico-sociale gérée par l'association PEP 56 accueille les enfants de 6 à 16 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés.

À l'intérieur de la structure, les jeunes suivent une scolarisation dans une unité d'enseignement avec des professeurs spécialisés de l'Éducation Nationale. Les élèves étant tous très différents, le fonctionnement est adapté aux besoins de chacun, les outils pédagogiques sont personnalisés.

- Externat : 4 groupes de 10 à 12 jeunes de 6 à 16 ans.
- Internat : 30 chambres réservées aux jeunes de l'externat

L'IME a pour mission de :

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles.
- Assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie ainsi que la formation générale et professionnelle.
- Associer la famille autant que possible à l'élaboration du plan personnalisé sur les registres d'intervention pédagogique, éducative, thérapeutique, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

Les services d'accueil et d'écoute de l'Association SeSAM Bretagne

Un accueil généraliste et une écoute spécialisée y sont garantis de la part de professionnel·les (psychologues, éducatrice spécialisée, médiatrice socioculturelle et parentalité). Cet accompagnement est gratuit, anonyme et confidentiel.

- Le service Point Ecoute Parents dit PEP, est présent tous les mois à la ludothèque du centre social municipal Albert Jacquard, pour une prise de contact informelle avec les familles et leur proposer un accompagnement le cas échéant. Le PEP s'adresse à tous les parents et enfants jusqu'à 12 ans. Les accompagnements individuels permettent d'informer, d'aider et de soutenir des parents qui rencontrent des difficultés d'ordre éducatif, relationnel, et/ou psychologique auprès de leurs enfants. Les professionnels offrent également un soutien et un accompagnement aux enfants qui rencontrent des difficultés d'ordre social, scolaire et/ou psychologique.
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes dit PAEJ, tient une permanence de proximité une 1/2 journée par semaine à l'Eskale, pour prévenir les situations à risques, éviter les décrochages et ruptures chez les adolescents et jeunes adultes en situation de vulnérabilité éducative, psychologique, sociale. Entre 80 et 100 jeunes par an sont reçus en entretien.

La Mission locale

La Mission locale du Pays de Lorient accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, au sein de la Maison de quartier l'Eskale.

Son rôle est de les informer, les orienter et les accompagner dans la construction d'un projet professionnel, dans le choix d'une formation, dans la recherche d'un emploi. Elle peut également apporter un soutien, des conseils dans des domaines tels que le logement, la mobilité, la santé... Environ 600 jeunes lanestérien·nes bénéficient de ce suivi.

III. OBJECTIFS ET ACTIONS DU PEdT 2024-2027

Ils ont été définis par le comité de pilotage réuni à trois reprises en 2022 et 2023. Ils sont déclinés par tranche d'âge de la petite enfance à la jeunesse (A, B, C, D) ; certains concernent toutes les tranches d'âges (E).

A. Pour la petite enfance

Objectif 1 : Diversifier les modes d'accueil et augmenter le nombre de places

Principes partagés de mise en œuvre:

- Développer l'accueil en structures collectives, mais soutenir également l'accueil individuel
- Orienter les familles en fonction des besoins de garde
- Prévoir des temps et des espaces de transition pour les enfants, comme les classes passerelle
- Inclure les enfants en situation de handicap

Actions en cours ou proposées :

- Ouverture d'un 4ème groupe au sein de la crèche collective, soit entre 10 et 14 places supplémentaires
- Développer les outils de communication vers les familles
- Installer le Relais Petite Enfance en centre-ville (locaux du centre social municipal Albert Jacquard) pour améliorer l'accueil des professionnel·les et des familles

Objectif 2 : Favoriser le dialogue entre parents et professionnels

Principes partagés de mise en œuvre:

- Développer des espaces d'échanges entre familles et professionnels
- Favoriser l'interconnaissance entre professionnel·les

Actions en cours ou proposées :

- Proposer régulièrement des ateliers aux parents, avec ou sans leurs enfants, dans les écoles et les maisons de quartier
- Diffuser des informations sur la nutrition
- Programmer des rencontres en plein air et hors structures
- Favoriser l'accès des professionnel·les et des familles aux différentes structures
- A moyen terme, créer une cartographie des lieux d'écoute et de soutien à la parentalité

Objectif 3 : Favoriser la vie en extérieur du petit enfant

Principes partagés de mise en œuvre :

- Sécuriser les déplacements des enfants dans la Ville
- Développer des parcours à hauteur du petit enfant

Actions en cours ou proposées :

- Sécuriser les déplacements des piétons, des poussettes, en centre-ville et aux abords des écoles
- Réduire la vitesse des véhicules en ville
- A la maison de la petite enfance, expérimenter la « crèche en extérieur » en proposant différentes activités (repas, sieste, jeux) dehors, à l'image de la pratique courante dans les crèches scandinaves

B. Pour les enfants d'âge maternel

Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant en structure collective

Principes partagés de mise en œuvre :

- Renforcer les liens entre l'école, la famille et les assistant-es maternel·les
- Assurer la sécurité affective de chaque enfant
- Respecter l'enfant dans sa différence
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des troubles du comportement
- Eduquer au Vivre ensemble, aux besoins de chacun en groupe
- Valoriser l'accès aux loisirs et à la culture des tout-petits

Actions en cours ou proposées :

- Aménager les cours d'écoles selon les tranches d'âge avec des jeux évolutifs (2-3ans, 4-5ans)
- Pour accompagner les enfants en situation de handicap, s'appuyer sur des professionnels de terrain et des partenariats avec les structures spécialisées (SESSAD, CPEA...)
- Concevoir les espaces (intérieurs ou extérieurs) et les jeux utilisés pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons
- Favoriser la libre expression de l'enfant de maternelle
- Permettre une arrivée échelonnée dans les structures à l'enfant et aux parents
- Faciliter, accompagner la mise en place concertée des PAI

Objectif 2 : Respecter les rythmes et les besoins fondamentaux des enfants

Principes partagés de mise en œuvre :

- Favoriser une alimentation équilibrée comme vecteur de santé pour tous les enfants, en famille et en collectivité
- Connaître et respecter le rythme des enfants, prévenir la fatigue
- Développer la prévention en matière de santé auprès des enfants et des parents, accentuer le lien entre l'école et les professionnels de santé
- Développer la prise de conscience et agir contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner la découverte du corps de l'enfant, sensibiliser au respect de son intégrité

Actions en cours ou proposées :

- Faire du temps de repas un moment de détente à la maison comme dans les structures
- Aménager des espaces dédiés à la détente dans les structures collectives
- Créer un comité de la restauration scolaire associant les familles et la Ville, permettre aux parents de découvrir les restaurants scolaires
- Dès la maternelle, sensibiliser à l'hygiène dentaire
- Créer du lien avec les professionnels par des actions de prévention et des visites de la PMI
- Proposer la sieste ou un temps calme de la toute petite section à la grande section

Objectif 3 : Favoriser la participation des familles

Principes partagés de mise en œuvre :

- Développer la communication à destination des familles
- Valoriser la découverte et le respect de l'environnement
- Valoriser les activités en plein air

Actions en cours ou proposées :

- A chaque rentrée scolaire, diffuser un document d'information sur les structures d'accueil collectif
- Accentuer l'accueil du tout-petit en périscolaire à des moments spécifiques (temps passerelle)
- Adapter les outils aux publics spécifiques d'enfants et de parents (notamment allophones)

- Communiquer sur le déroulement de la journée de l'enfant auprès des parents
- Enrichir le site internet de la Ville sur le volet enfance

C. Pour les enfants d'âge élémentaire

Objectif 1: Favoriser le lien entre les co-éducateurs pour le bien-être de l'enfant

Principes partagés de mise en œuvre :

- Développer le bien-être de l'enfant notamment par la prise d'autonomie et la prise de décisions
- Ouvrir les écoles et les accueils de loisirs aux familles notamment lors des portes ouvertes annuelles ou des évènements festifs
- Créer du lien avec les associations pour favoriser la découverte de pratiques sportives et culturelles
- Impliquer les parents dans la vie scolaire de leurs enfants
- Développer la communication sur les actions des structures éducatives

Actions en cours ou proposées :

- Créer des espaces "zen" au sein des écoles pour les enfants
- Développer l'accompagnement à la scolarité à l'école, par des professionnel.les, en permettant la participation des parents
- Lutter contre le harcèlement scolaire (en cohérence avec le programme PHARE) et les pratiques à risques (écrans, réseaux sociaux, jeux dangereux...)
- Présenter toutes les équipes intervenantes dans les écoles aux enfants et aux parents dès la rentrée scolaire
- Aménager les sorties des établissements scolaires et des accueils de loisirs
- Permettre aux parents de proposer des ateliers au sein de l'école et que l'école puisse devenir un lieu de vie pour le quartier

Objectif 2 : Lutter contre les inégalités dans l'éducation de l'enfant

Principes partagés de mise en œuvre :

- Lutter contre les inégalités sociales en matière d'éducation
- Mieux assurer l'accueil des enfants en situation de handicap
- Aller vers les familles les plus éloignées du système éducatif
- Accompagner les familles primo arrivantes d'origine étrangère
- Valoriser le parcours artistique des enfants en lien avec l'Éducation Nationale

Actions en cours ou proposées :

- Aménager les cours des établissements scolaires en intégrant des espaces de jeux non genrés
- Attribuer une carte d'abonnement à la médiathèque à chaque enfant qui entre au CP ou dès la maternelle
- Développer la formation des professionnel.les à l'accueil des enfants en situation de handicap
- Dédier un lieu dans l'établissement scolaire aux rencontres entre parents et/ou professionnels
- Permettre à tous les parents d'accéder aux informations dans les structures qui accueillent leur enfant (ex : traduction, médiation orale...)
- Identifier un référent commun à toutes les structures d'accueil sur la thématique du handicap

D. Pour les adolescents

Objectif 1 : Soutenir l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes

Principes partagés de mise en œuvre:

- Favoriser la découverte des métiers, ouvrir les possibilités d'orientation
- Favoriser la formation par les pairs, enrichie par leurs retours d'expériences
- Accueillir et soutenir l'orientation des jeunes non scolarisés et sans emploi

Actions en cours ou proposées :

- Poursuivre l'aide à la formation BAFA proposée par la collectivité
- Favoriser l'accueil des jeunes en stage ou en apprentissage au sein des structures

Objectif 2 : Développer l'information, l'écoute et la participation des jeunes

Principes partagés de mise en œuvre:

- Accompagner les projets de jeunes
- Favoriser les rencontres entre co-éducateurs
- Favoriser la visibilité des capacités d'accueil de stagiaires dans le secteur privé ou public

Actions en cours ou proposées :

- Mener des actions de prévention routière, en addictologie, sur le harcèlement ou les violences
- Aménager l'espace extérieur du Studio
- Créer une cartographie des acteurs qui travaillent auprès des adolescents
- Communiquer auprès des familles en utilisant davantage les réseaux sociaux de la Ville

Objectif 3 : Favoriser la prévention en matière de santé

Principes partagés de mise en œuvre:

- Comprendre et prévenir le stress, la fatigue
- Favoriser la pratique sportive des plus de 15 ans, surtout des jeunes filles
- Favoriser une alimentation équilibrée des enfants et des jeunes notamment en restauration collective (approvisionnement en circuits courts et bio)
- Sensibiliser les jeunes et les parents à la connaissance et la maîtrise des écrans et des réseaux sociaux
- Favoriser l'accès à des dispositifs de suivi psychologique
- Prévenir l'addiction aux écrans et lutter contre le cyber harcèlement
- Comprendre le rythme de l'adolescent

Actions en cours ou proposées :

- Proposer des rencontres entre professionnel.les des structures accueillant la jeunesse pour identifier ensemble des actions porteuses
- Enrichir le dialogue auprès des parents par la mise en place de conférences, d'ateliers pratiques intergénérationnels avec les partenaires locaux ou les promeneurs du net
- Mener des actions de sensibilisation aux jeux dangereux
- Assurer une veille sur les tendances numériques et les pratiques des jeunes pour informer les parents et faire évoluer la prévention
- Créer et utiliser des mallettes pédagogiques conçues en partenariat

E. Pour tous les âges

Objectif 1 : Faire participer les enfants et les jeunes à la vie politique et citoyenne locale

Principes partagés de mise en œuvre :

- Favoriser l'expression et le débat dans la population jeune et sur les valeurs du « Vivre ensemble », (mixité, laïcité, égalité...)
- Permettre le dialogue intergénérationnel
- Donner la parole aux enfants et aux jeunes pour mieux répondre à leurs attentes et les écouter sur les enjeux d'avenir (climat, biodiversité, inégalités)
- Mieux informer les jeunes sur la vie institutionnelle et les accompagner vers les lieux de débat et de décision
- Dans chaque structure, pour chaque projet, s'interroger sur la participation des jeunes et comment l'organiser

Actions en cours ou proposées :

- Auditionner en Conseil municipal, au moins une fois par an, le Conseil municipal des enfants pour prendre connaissance de leurs propositions et formuler des réponses
- Créer un Conseil municipal des jeunes pour les collégiens
- Proposer des interventions dans les établissements scolaires sur les élections
- Mener des actions de prévention sous des formes variées et interactives, s'appuyant sur des témoignages, du théâtre-forum...

Objectif 2 : Donner toute leur place aux parents, les faire participer aux choix éducatifs, les soutenir dans leur rôle de parent

Principes de mise en œuvre partagés :

- Considérer l'importance des parents et de la famille dans la coéducation
- Créer des espaces d'expression et d'entraide ouverts à tous les parents
- Sensibiliser les parents à l'importance de la socialisation et de l'ouverture au monde des enfants et des jeunes

Actions en cours ou proposées :

- Créer des espaces et des temps d'échange entre parents et professionnels dans les structures
- Dédier un lieu ressource à la parentalité et à la famille : le centre social Albert Jacquard
- Proposer des ateliers, des espaces d'information, des cafés-débat... pour répondre aux questions et préoccupations des parents

Objectif 3: Mieux accompagner les jeunes dans la construction de leur projet de vie, professionnel et personnel

Principes partagés de mise en œuvre :

- Agir pour le bien-être psychologique des enfants et des jeunes, prévenir les violences, l'isolement et le repli sur soi lié aux inquiétudes pour l'avenir
- Respecter le rythme chronobiologique des enfants et des jeunes dans les activités
- Lutter contre le décrochage scolaire dans le primaire et le secondaire
- Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes en matière d'orientation professionnelle
- Favoriser la co-construction des projets avec les jeunes dans une double visée de développement de leur autonomie et de leur citoyenneté
- Proposer des solutions adaptées aux besoins des jeunes pour financer leurs projets

- Accentuer les partenariats entre les professionnels de l'orientation, les établissements et les familles
- Etre à l'écoute des problèmes et préoccupations des enfants et des jeunes, être attentif à leur santé physique et mentale

Actions en cours ou proposées :

- Créer un réseau local d'employeurs pour l'accueil des jeunes en stage ou en alternance et proposer du mentorat
- Mener des actions de sensibilisation et de prévention dans les domaines qui préoccupent les jeunes, avec des intervenants spécialisés, des témoins, des méthodes interactives...
- Développer l'Information jeunesse (IJ) et renforcer son lien avec les collègues et le lycée
- Accompagner les jeunes dans la recherche d'emplois occasionnels ou saisonniers

Objectif 4 : Développer l'accès des enfants et des jeunes à la culture, au sport, aux loisirs

Principes partagés de mise en œuvre :

- Lutter contre l'addiction au numérique, encourager les enfants et les jeunes à découvrir leur environnement proche
- Développer l'offre culturelle en direction du public enfant et jeune
- Sensibiliser à la culture et à la langue bretonne
- Accompagner les enfants et les jeunes vers les structures (les parcs, les lieux de culture et de loisirs...), les encourager à sortir, à pratiquer des activités de plein air

Actions en cours ou proposées :

- Poursuivre l'organisation de séjours pour les enfants et les jeunes, en France et à l'étranger (en veillant à limiter l'empreinte carbone du transport) et l'accueil de délégations étrangères
- Proposer plus de spectacles pour le public scolaire, sous réserve de financements complémentaires
- Créer une cartographie des lieux ressources pour les enfants et les jeunes
- Poursuivre les projets de découverte et de pratique de la langue et de la culture bretonne (musique, danse,...) à l'image de la classe bagad de l'école Romain Rolland

Objectif 5 : Penser l'aménagement de la Ville avec et pour les enfants et les jeunes

Principes de mise en œuvre partagés :

- Consulter les enfants et les jeunes sur leur place dans la ville et leurs besoins
- Penser la Ville pour les enfants, les jeunes et les relations intergénérationnelles
- Faciliter et sécuriser leurs déplacements
- Leur offrir des espaces de rencontre et de loisirs de plein air, adaptés à leurs attentes et aux effets du changement climatique

Actions en cours ou proposées

- Mener des actions de piétonisation et de végétalisation des espaces publics notamment aux abords des équipements scolaires
- Améliorer le stationnement vélo dans et aux abords des structures
- Favoriser l'égalité filles/garçons dans les cours des établissements scolaires et dans l'espace public
- Proposer à l'agglomération d'expérimenter la gratuité des transports en commun pour les enfants et les jeunes le week-end et pendant les vacances
- Encourager les mobilités actives : itinéraires piétons et cyclables, parcs à vélos

IV. SUIVI ET EVALUATION DU PEDT

Le comité de pilotage du PEdT et du Plan mercredi est chargé du suivi de la démarche et de l'évaluation de sa mise en œuvre. Il est réuni régulièrement (au moins une fois par an) pour échanger sur les objectifs et les actions retenus. Il est associé au renouvellement du futur conventionnement.

Il est proposé de fonder l'évaluation sur 3 à 4 actions nouvelles ou attendues, par tranche d'âge. Cette sélection sera mise à l'approbation et éventuellement complétée lors du premier comité de pilotage de suivi de la démarche. A cette occasion sera également discuté le choix des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs pour les actions retenues.

Pour la petite enfance :

- Ouverture d'un 4ème groupe au sein de la crèche collective, soit entre 10 et 14 places supplémentaires
Indicateur : Nombre de places créées
- Installer le Relais Petite Enfance en centre-ville (locaux du centre social municipal Albert Jacquard) pour améliorer l'accueil des professionnel·les et des familles
Indicateur : fonctionnalité du nouvel espace pour les familles et les assistant-es maternel·les
- A la maison de la petite enfance, expérimenter la « crèche en extérieur » en proposant différentes activités (repas, sieste, jeux) dehors, à l'image de la pratique courante dans les crèches scandinaves
Indicateur : effets produits sur les enfants et les professionnel·les

Pour les enfants d'âge maternel :

- Aménager des espaces dédiés à la détente dans les structures collectives
Indicateurs : nombre d'espaces créés ; effets produits sur le comportement des enfants
- Créer un comité de la restauration scolaire associant les familles et la Ville, permettre aux parents de découvrir les restaurants scolaires
Indicateur : nombre de réunions et diversité des participants
- Accentuer l'accueil du tout-petit en périscolaire à des moments spécifiques (temps passerelle)
Indicateur : nombre de temps passerelle organisés

Pour les enfants d'âge élémentaire :

- Attribuer une carte d'abonnement à la médiathèque à chaque enfant qui entre au CP
Indicateur : nombre de cartes diffusées
- Identifier un référent commun à toutes les structures d'accueil sur la thématique du handicap
Indicateur : quotité d'emploi dédiée
- Aménager les cours des établissements scolaires en intégrant des espaces de jeux non genrés
Indicateur : nombre de cours aménagées intégrant de tels espaces

Pour les adolescents :

- Poursuivre l'aide à la formation BAFA proposée par la collectivité
Indicateur : nombre de jeunes bénéficiaires
- Aménager l'espace extérieur du Studio
Indicateur : qualité des aménagements réalisés

- Enrichir le dialogue auprès des parents par la mise en place de conférences, d'ateliers pratiques intergénérationnels avec les partenaires locaux ou les promeneurs du net
Indicateur : nombre de rencontres

Pour tous les âges :

- Créer un réseau local d'employeurs pour l'accueil des jeunes en stage ou en alternance et proposer du mentorat
Indicateur : nombre d'employeurs impliqués et de jeunes bénéficiaires
- Dédier un lieu ressource à la parentalité et à la famille : le centre social Albert Jacquard
Indicateur : nombre d'actions menées en lien avec la parentalité
- Créer une cartographie des lieux ressources pour les enfants et les jeunes
Indicateur : nombre de lieux identifiés et diversité des supports

PLAN MERCREDI 2024-2027

ANNEXE AU PEDT

1. PORTEURS DU PROJET

Commune ou EPCI porteur du projet : Ville de Lanester

Nom, fonction et adresse du responsable du projet : Sophie DERRIEN, directrice Education, Enfance, Jeunesse et Sport, Hôtel de Ville, 1 rue Louis Aragon – CS 20779 – 56 607 LANESTER CEDEX

Signataire de la convention : Mr CARRERIC Gilles, Maire de Lanester,

Durée du projet : 3 ans

2. TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNES

Le territoire concerné est la commune de Lanester.

Toutes les écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques sont concernées par le projet :

Ecoles maternelles et élémentaires publiques

Pablo Picasso	rue Jean Le Coutaller
Paul Langevin	rue Hélène Boucher
Romain Rolland	5 rue Paul Vaillant-Couturier
Irène Joliot-Curie	18 et 20 rue Larnicol
Henri Barbusse	rue de la République

Ecoles Ecoles Maternelles publiques

Eugénie Cotton	rue Marcel Sembat Renée
Raymond	rue Marat

Les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat sont également accueillis dans les structures municipales de loisirs dans le cadre du Plan mercredi :

Ecoles maternelles et élémentaires privées

Saint Joseph du Plessis	87 rue de la République
Notre Dame Auxiliatrice	134 rue Jean Jaurès

3. PILOTAGE ET COORDINATION

Composition et fonctionnement du comité de pilotage du PEdT - Plan mercredi

Placé sous la présidence du Maire de Lanester, le comité de pilotage du PEdT-Plan mercredi est composé des élu.es et services concernés de la Ville et du CCAS, des représentant.es de la Caisse d'allocations familiales, des représentant.es de la Direction départementale de l'Education Nationale, des directrices et directeurs d'écoles, des responsables des accueils périscolaires, des représentant.es des parents d'élèves.

Cette instance de dialogue est chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le Plan mercredi est présenté aux conseils d'école.

4. OBJECTIFS ET MOYENS

Partenaires :

- La Ville de Lanester et le CCAS
- Les services de l'Etat
- La Caisse d'allocations familiales
- Les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Les associations culturelles, artistiques, sportives ou scientifiques
- Les associations de parents d'élèves

Objectifs éducatifs du Plan mercredi partagés par les partenaires :

Les objectifs du plan mercredi sont ceux définis par le PEDT 2024-2027 pour assurer la continuité et la qualité éducative dans le cadre d'une dynamique de coéducation et qui concernent plus particulièrement l'accueil périscolaire.

- A. Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant en structure collective
- B. Respecter les rythmes et les besoins fondamentaux des enfants
- C. Favoriser la participation des familles
- D. Favoriser le lien entre les co-éducateurs pour le bien-être de l'enfant
- E. Lutter contre les inégalités dans l'éducation de l'enfant
- F. Faire participer les enfants à la vie politique et citoyenne locale
- G. Donner toute leur place aux parents, les faire participer aux choix éducatifs, les soutenir dans leur rôle de parent
- H. Développer l'accès des enfants à la culture, au sport, aux loisirs
- I. Penser l'aménagement de la Ville avec et pour les enfants

Locaux et installations utilisées :

- L'école maternelle Renée Raymond (ALSH Renée Raymond)
- Le centre de loisirs de Penn Mané
- Le centre de loisirs de Saint-Niau
- L'école élémentaire Paul Langevin (ALSH Choix familiaux)

Modalités de suivi et d'évaluation du projet : réunions de préparation et de bilan pour chaque structure.

5. ORGANISATION

Horaires :

Temps périscolaire du mercredi :

Les écoles publiques de la commune fonctionnent sur le rythme de 4 journées d'enseignement par semaine, le temps périscolaire du mercredi s'échelonne de 8h30 à 18h30 (7h et 19h sur réservation).

- De 7h30 à 8h45 : halte d'accueil dans chaque école et transport vers les ALSH
- De 8h45 à 17h : accueil en structure de loisirs
- De 17h à 18h30 (7h et 19h sur réservation, uniquement à l'élémentaire Paul Langevin) avec un transport vers les haltes d'accueil et garderies dans trois écoles élémentaires (Renée Raymond, Paul Langevin, Pablo Picasso)

Temps périscolaires des autres jours :

- Garderie du matin : de 7h30 (ou 7h00 sur réservation) à 08h45
- Pause méridienne : 11h45 à 13h45
- Garderie du soir : de 16h45 à 18h30 (19h sur réservation)

Modalités d'accueil des enfants :

Le mercredi

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans les 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) soumis à déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

- L'ALSH Renée Raymond pour les 2-3 ans
- L'ALSH de Penn Mané pour les 4-5 ans
- L'ALSH de Saint-Niau pour les 6-11 ans
- L'ALSH des Choix familiaux pour les 5-11 ans

Ces 4 accueils proposent une grande diversité d'activités : sport, culture, découverte nature, jeux, temps libre...

Nombre d'enfants concernés : 350

ALSH	Nombre d'enfants accueillis
Renée Raymond	50
Penn Mané	80
Saint-Niau	120
Choix Familiaux	100

Hors mercredi

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans les haltes d'accueil organisées dans chaque école publique et placées sous la responsabilité d'un référent périscolaire.

Nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires en maternelle :

Ecoles	Accueil périscolaire Matin (7h00) 7H30/8H45	Accueil périscolaire Après-midi 16h45/18h30 (19h00)	Pause Méridienne
Henri Barbusse	15	18	62
Irène Joliot-Curie	9	11	40
Pablo Picasso	30	28	85
Romain Rolland	14	11	55
Paul Langevin	24	28	89
Eugénie Cotton	13	20	59
Renée Raymond	9	17	41

Nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires en élémentaire :

Ecoles	Accueil périscolaire Matin (7h00) 7H30/8H45	Accueil périscolaire Après-midi 16h45/18h30 (19h00)	Pause Méridienne
Henri Barbusse	24	16	85
Irène Joliot-Curie	20	16	75
Pablo Picasso	50	50	162
Romain Rolland	42	41	198
Paul Langevin	50	56	180

Projet d'accueil du mercredi :

ALSH Renée Raymond

Situé au centre-ville et sécurisé, l'accueil de loisirs Renée Raymond est un espace dédié aux plus petits de 2 à 3 ans ; il comprend un réfectoire, une salle de sieste, un espace motricité, une cour et un jardin avec jeux de plein air.

ALSH de Penn Mané

Dans un parc boisé, protégé et équipé de jeux extérieurs, deux structures polyvalentes sont aménagées spécifiquement pour l'accueil des enfants de 4 à 5 ans. Situé au calme et proche des berges du Blavet, le site offre un environnement naturel riche en possibilités d'activités.

Les animations mises en place dans les deux centres de loisirs maternels favorisent les expériences sensorielles, motrices, créatrices. Le projet est fondé sur l'accompagnement du développement de l'enfant, sa socialisation et l'apprentissage des gestes du quotidien. L'enfant est acteur de son temps, choisit ses espaces de jeu, vit à son rythme. Les activités proposées sont adaptées aux potentialités du centre et aux conditions climatiques.

La proposition est faite systématiquement d'un temps calme en début d'après-midi, soit une sieste, soit un moment de relaxation dans les salles « zen » aménagées à cet effet.

ALSH de Saint Niau

Dix-sept hectares de nature, des prairies, des bois, des animaux, un étang, une ferme pédagogique, des terrains de jeux, un sentier pédestre... le site de Saint Niau est particulièrement adapté pour offrir aux 6-11 ans une grande palette d'activités, mais aussi tout simplement le plaisir d'un après-midi à la campagne.

Les animations sont organisées par pôle : village, sportif, nature. Des activités thématiques adaptées aux saisons ou relatives aux questions de société sont également proposées.

ALSH des choix familiaux

Situé à l'école élémentaire Paul Langevin, il permet de concilier la participation au centre de loisirs et à des activités proposées par des structures municipales ou des associations. Les enfants sont accueillis sur la structure, ils participent aux activités de l'accueil de loisirs et sont accompagnés individuellement ou collectivement à leurs activités.

Restauration

Dans tous les centres, le temps du déjeuner (facultatif, car les parents peuvent amener les enfants en début d'après-midi) est un temps calme et convivial, où l'enfant est accompagné pour prendre plaisir à goûter et manger ce qui est proposé au menu par la cuisine centrale municipale (qui privilégie les produits de saison et l'approvisionnement en circuits courts), acquérir de l'autonomie et prendre de bonnes habitudes alimentaires et de non gaspillage.

Accessibilité et inclusion

Dans tous les centres, une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les modalités d'accueil sont co-construites au cas par cas, entre la famille et la direction du centre concerné.

Selon l'importance du besoin d'accompagnement, un animateur supplémentaire peut être affecté à l'équipe. Le projet éducatif est également adapté et peut évoluer.

La relation de confiance entre la famille et l'accueil de loisirs permet à l'enfant d'être dans une situation sécurisante, où l'on peut ouvrir son champ d'expérimentation, tout en permettant aux parents d'être eux aussi sécurisés.

Les familles d'enfants en situation de handicap sont invitées à tous les temps forts des centres afin de maintenir le lien avec la famille et créer des occasions pour l'enfant de retrouver ses pairs. Un accompagnement plus soutenu est réalisé au moment du passage de l'accueil de loisirs maternel vers l'accueil de loisirs de Saint Niau, difficile à franchir pour certaines familles.

47 enfants en situation de handicap dont 17 suivis par un Institut Médico Educatif, ont été accueillis en 2022 dans les accueils périscolaires (Garderie et ALSH).

6. ACTIVITES

L'organisation des activités en ALSH :

- L'accueil de loisirs Renée-Raymond accueille les enfants scolarisés de 2 à 3 ans les mercredis. L'ambiance y est familiale. L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'un directeur : 1 adulte pour huit enfants. L'accueil de loisirs est l'une des premières expériences de socialisation. Elle accompagne son entrée à l'école maternelle. L'équipe pédagogique favorise au maximum l'accession à l'autonomie, l'apprentissage de la vie en groupe par le jeu et l'alternance des situations.
« L'itinérance Ludique » se traduit par la mise en place de différentes thématiques :
 - Des ateliers « patouille », activités motrices, jardinage, circuit vélo, histoires...
 - Des extérieurs riches et spacieux (cour, espaces verts, verger...)
 - Des salles d'activités aménagées pour les jeux d'imitation et de création (coin dînette, marchande, poupée, garage, peinture, jeux de société...)
 - Des projets favorisant l'ouverture sur la ville (salle de gymnastique, médiathèque, ferme de St Niau, participation aux festivals...)

- L'accueil de loisirs de Penn Mané accueille les enfants scolarisés de 4 à 5 ans les mercredis. Dans un parc boisé, protégé et équipé de jeux extérieurs, deux structures polyvalentes sont aménagées dans un environnement naturel varié, calme et riche en possibilités d'activités. L'ambiance y est familiale. L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'une directrice avec un taux d'encadrement d'un adulte pour huit enfants. Elle met en place des animations qui favorisent les expériences sensorielles motrices, de création et d'accession à l'autonomie.

- Avec ses dix-sept hectares de nature, l'accueil de loisirs de Saint Niau est emblématique pour des générations de Lanestériens. Les enclos des animaux de la ferme pédagogique sont intégrés dans le centre, qui comporte plusieurs bâtiments de ferme rénovés en salles d'activité ou de restauration. Sans oublier les terrains de jeux : 2 terrains de foot, un terrain multisports, une aire de glisse, un sentier pédestre...
L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'une directrice avec un taux d'encadrement d'un adulte pour douze enfants.
L'accueil de loisirs de Saint Niau, c'est aussi :
 - 5 salles de restauration, accueillant chacune une trentaine d'enfants
 - Des activités regroupées en pôle thématique conçues selon l'âge des enfants :
 - Pôle Village : arts plastiques, salle zen/musique, petit bricolage, jeux de société...

 - Pôle Sportif : balle américaine, hockey/thèque, tournoi de foot, tir à l'arc, vélo/

escalade, kayak/voile, cirque/tennis, jeux sportifs et nature...

- Pôle Nature : camp trappeur, soins aux animaux, jardinage/cuisine, jeux nature, petites expériences...

- Le centre de loisirs « Choix familiaux » est ouvert aux enfants, de la grande section au CM2, qui pratiquent le mercredi une activité associative ou municipale, sportive ou culturelle. Une équipe pédagogique accueille les enfants et les accompagne à leurs activités, les reprend à l'issue de celles-ci pour leur permettre ensuite de participer à des animations à l'école Paul Langevin.

Dans les 4 centres, la participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :

Les animateurs encadrant les temps périscolaires hors mercredi, les classes de découverte et les séjours scolaires, constituent les équipes pédagogiques des accueils de loisirs du mercredi. Ils favorisent ainsi le lien et la continuité entre les temps scolaires et périscolaires, également auprès des enfants et des familles.

Les semaines thématiques annuelles telles que la semaine du développement durable, la semaine de la solidarité, la semaine du goût, la semaine bleue, le printemps des poètes, la semaine du commerce équitable, sont sources de création de projets et de liens entre les écoles et les accueils de loisirs du mercredi.

Développement durable et environnement :

- Sensibilisation des enfants aux déplacements doux et la prévention routière par la pratique du vélo,
- Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire en pesant les aliments jetés à chaque repas,
- Les activités de la ferme pédagogique de Saint Niau permettent de faire le lien entre les thématiques abordées en classes de découverte et l'accueil du mercredi.

Ci-dessous la proposition des modules selon les cycles scolaires :

Cycle 1

Approche sensorielle du vivant et du non vivant (environnement proche de l'enfant, plantes sauvages, animaux, manipulation etc.)

Appréhender la faune et la flore Vocabulaire des 5 sens

Appellation du vivant et observation des déplacements et de leurs habitats

Découvrir les animaux à plumes et à poils

Cycle 2

Questionner le monde du vivant : les vertébrés et les invertébrés, les ovipares et vivipares

Régimes alimentaire (herbivores, carnivores) et dentition

Comprendre et questionner son environnement : le vivant et le non vivant

Diversité des races et des animaux

Le cycle de la vie (reproduction, mâles, femelles, petits etc.)

Observer et reconnaître les insectes du sol, marre, prairie et des airs

Cycle 3

Démarches et expériences scientifiques autour du développement durable et des énergies renouvelables

Aborder la biodiversité, coordonner l'écosystème d'un jardin partagé

Apiculture : rucher pédagogique, sensibilisation autour des abeilles et des plantes mellifères

Soins aux mammifères

Art et culture :

- Chaque année lors du Festival enfance et famille, des temps de réflexion entre professionnels de l'éducation (enseignants et animateurs) sont proposés en amont de sa réalisation, sur une thématique donnée. Des animations sont ensuite menées par les animateurs dans les classes et les accueils du mercredi.
- Visite des expositions proposées par la ville de Lanester dans la galerie « la Rotonde » et à la médiathèque Elsa Triolet.
- Reprise des chansons vues en classe, répétitions le mercredi pour la préparation de spectacle par exemple celui de la fête de l'école.
- Concertation et proposition de livres donnant lieu à la réalisation d'œuvres créées par les enfants. Elles sont ensuite exposées lors du Salon du livre jeunesse de Lorient et de l'exposition du plan lecture/écriture de la ville de Lanester, qui ont lieu tous les ans.

Sport :

- Le contenu pédagogique des activités nautiques développées par les animateurs de la ville prend en compte les particularités des tranches d'âges et des cycles.
- Passage du test aquatique pour que les enfants puissent pratiquer les activités nautiques sur le temps scolaires ou périscolaires.
- Sensibilisation des enfants aux déplacements doux et la prévention routière par la pratique du vélo.

Intervenants assurant la prise en charge des activités :

Tous les encadrants sont des professionnels de l'animation employés par la Ville de Lanester.

Des intervenants extérieurs (professionnels ou bénévoles associatifs, artistes...) sont ponctuellement associés aux projets des structures.

Le Plan mercredi s'articule avec les dispositifs suivants :

- Convention Territoriale Globalisée (CTG)
- Contrat de Ville (CV)
- Contrat Territoire Lecture (CTL)

7. SIGNATURE ET LABELLISATION

Le projet de la Ville de Lanester répond aux objectifs de la charte qualité du Plan mercredi :

1. Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires :

- Un transport est organisé depuis les écoles vers les centres ;

- L'ALSH choix familiaux concilie l'accueil en structure de loisirs et la pratique d'une activité correspondant au choix de la famille ;
 - Les projets éducatifs des centres sont fondés sur les objectifs partagés du PEdT qui reposent sur le principe de co-éducation ;
 - Une cohérence est assurée entre les projets des haltes d'accueil périscolaires dans les écoles et ceux des ALSH ; les référents périscolaires des écoles sont garants de la continuité éducative : transmission des éléments sur la situation d'une famille ou d'un enfant avec des besoins spécifiques, sur les projets d'animation communs ... ;
 - La continuité des projets est assurée entre les temps scolaires à la ferme pédagogique de Saint Niau et l'ALSH (exemple : rucher pédagogique) ;
 - Des réunions de suivi des projets ont lieu entre les différents co-éducateurs.
2. Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap :
- Une tarification progressive selon le quotient familial est appliquée (voire la gratuité selon le contexte de vie) ;
 - L'accessibilité des locaux et des structures aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est assurée ;
 - Les ALSH prennent le relais pour assurer la continuité des suivis éducatifs des mineurs accueillis (en adaptant le cadre de fonctionnement) ;
 - Un travail collectif de soutien et d'accompagnement des familles est effectué par les référents périscolaires, les responsables des ALSH et la référente de la réussite éducative afin d'offrir un accueil adapté à tous ;
 - Une politique d'information aux familles est assurée en ligne (site internet et réseaux sociaux) ;
 - Les professionnels sont sensibilisés à l'accueil de mineurs en situation de handicap ;
 - Le projet d'accueil des mineurs en situation spécifique est co-construit avec les familles ;
3. Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants :
- Des projets d'animation « Arts et culture » visant à faire découvrir aux enfants la richesse culturelle du Pays de Lorient et de ses environs se traduisent par des visites de sites culturels et naturels, d'expositions, la participation à des animations, des spectacles...
 - Des partenariats et échanges pédagogiques sont menés avec différents acteurs de vie locale, municipaux ou associatifs :
 - Médiathèque Elsa Triolet
 - Centre social municipal Albert Jacquard
 - Maisons de quartier
 - Ferme pédagogique de Saint Niau
 - Ferme de Kerhervy
 - Association Optim-ism
 - Bretagne vivante pour le projet « nature » et la création de jeux coopératifs (projet régional mené avec une vingtaine d'accueils de loisirs)
 - Les structures bénéficient d'une situation géographique favorable (espaces verts, espaces naturels, jeux)

- Les centres bénéficient d'une situation géographique favorable (espaces verts, espaces naturels, jeux)
- Des partenariats avec des acteurs locaux rythment la vie des centres, comme avec Bretagne Vivante pour la création de jeux coopératifs, projet mené avec une vingtaine de centres à l'échelle régionale ;

4. Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale :

- Les projets pédagogiques découlent des objectifs éducatifs partagés du PEDT ;
- Chaque ALSH met en place des projets d'animations qui s'inscrivent dans le projet pédagogique. Ces projets peuvent être à court, moyen ou long terme, selon les objectifs fixés. Ils sont évolutifs et prennent souvent la forme de cycles ponctués de temps forts et/ou festifs.
- Les projets pédagogiques et les projets d'animations (culturels, artistiques, sportifs et de découverte) sont construits dans l'objectif de répondre aux attentes et aux besoins du public accueilli ; leur mise en place s'organise selon le potentiel de la structure et les conditions climatiques ;
- Le panel des activités est diversifié et sans cesse renouvelé ;
- Les sorties (à la médiathèque, dans les ateliers d'artistes...) sont fréquentes ;
- Très souvent, les projets aboutissent à la réalisation de spectacles ou d'œuvres (pour le salon du livre de jeunesse de Lorient par exemple), à l'organisation de tournois sportifs ou ludiques.

La convention de Plan est signée par le Maire, le Préfet, l'IA Dasen et la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales.